

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2032

22 août 2013

SOMMAIRE

A-Campus Braunschweig S.à.r.l.	97508	Intent Ventures Coop S.A.	97531
All Car Services S.A.	97497	International Retail Holdings S.à r.l.	97532
Ana Investments S.A.	97494	Interoute Communications Holdings S.A.	
Areion Fund	97535	97532
Atid	97535	Interoute Holdings S.à r.l.	97531
Auber S.A.	97492	Interteil Investissements S.A.	97497
AVC	97504	Investment Solutions	97495
Azzurro Invest S.A.	97526	Jolyco S.A.	97491
Batavia Lugduno	97515	KFC Holding S.à.r.l.	97534
B.B Immo S.à r.l.	97535	Kiminvest S.A.	97492
Beethoven S.A.	97536	KJcompTA	97534
Building Consulting	97536	KJcompTA	97533
Daixi S.à r.l.	97507	KJcompTA	97533
DHC Luxembourg V S.à r.l.	97500	Kravatski Invest S.A.	97498
Digital Assets Group S.A.	97496	LDM Capital S.A.	97491
Drug Royalty III (Feeder LU) S.à r.l.	97507	Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A.	
EEM World S.A.	97490	97534
élyge	97509	Leverlake Investments S.à.r.l.	97534
Eole Properties S.A.	97530	Lubesa SA	97497
EOS Investment Sicav	97531	Lux Investcom SA	97495
Equindus S.à r.l.	97531	Mars Group	97504
ERI Bancaire Luxembourg S.A.	97494	Melkmina S.A.	97498
FBP Funds Sicav	97492	Meridium Financial S.A.	97496
H&A Lux Global Asset	97500	Nord-Finance	97495
Hamlet Montana Research	97512	Piramid Investment Solutions S.A. SPF ..	97498
Hottinger & Cie Groupe Financière Hottinguer Société Anonyme	97499	Popso (Suisse) Investment Fund SICAV	
Hyadinvest S.A.	97490	97490
ILP III S.C.A., SICAR	97533	Road and Fast Holding S.A.	97496
Imex Drink S.à r.l.	97533	RO Investments S.A.	97494
Immobilière des Sables S.A.	97499	Tuscani S.A.	97497
Intent Ventures Coop S.A.	97532	VIRGIAN TRUST HOLDING Spf S.A. ...	97495

EEM World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.
R.C.S. Luxembourg B 166.088.

Les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 septembre 2013 à 15.00 heures à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Discussion et approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/03/2013;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers

Les formalités à accomplir pour l'accès à l'assemblée générale sont visées à l'article 9 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013112881/18.

Hyadinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 164.253.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 17 septembre 2013 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 mai 2013 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au plus tard en séance, le jour de l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013119671/755/18.

Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 68.857.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 septembre 2013 à 11.30 heures au siège sociale de la société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des rapports suivants pour l'exercice clôturant au 31 mars 2013:
 - a) rapport annuel du Conseil d'Administration
 - b) rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets révisés pour l'exercice clôturant au 31 mars 2013
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturant au 31 mars 2013
 - * Hermann BEYTHAN,
 - * Luigi CARUGO,

- * Arnaud DUBOIS,
 - * Mario ERBA,
 - * Yvon LAURET,
 - * Roberto MASTROMARCHI,
 - * Brunello PERUCCHI et
 - * Giovanni RUFFINI
5. Ratification de la cooptation de
- * Yvon LAURET et
 - * Hermann BEYTHAN
6. Election du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2014
(Ré)élection des membres du Conseil d'Administration:
- * Hermann BEYTHAN,
 - * Luigi CARUGO,
 - * Yvon LAURET,
 - * Roberto MASTROMARCHI et
 - * Brunello PERUCCHI
7. Election du réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2014
8. Divers

Le rapport annuel, le rapport du Réviseur d'Entreprises et le rapport annuel du conseil d'administration sont à votre disposition pour consultation au siège du fonds et peuvent vous être envoyés sur demande.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 4 septembre 2013 auprès de Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, c/o 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services (Fax N° +352/ 2460-3331).

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration

Popso (Suisse) Investment Fund SICAV

Référence de publication: 2013119670/755/47.

Jolyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 132.095.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 9 septembre 2013, à seize heures, en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

par devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, sis 31 Bd Prince Henri L-1724 Luxembourg, ou à toute autre date ultérieure, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant;

Ordre du jour:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 2.508.000 euros.
- Réduction du capital d'un montant de 808.000 euros pour le porter à 2.000.000 d'euros pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres,
- Modifications corrélatives aux décisions précédentes des alinéas 1 et 6 de l'article 5 des statuts.
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013118610/19.

LDM Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 121.882.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 10 septembre 2013 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013119669/795/15.

Kiminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.007.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs et Mesdames les actionnaires, qu'ils sont convoqués, le 9 septembre 2013, à dix-sept heures, en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

par devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, sis 31 Bd Prince Henri L-1724 Luxembourg, ou à toute autre date ultérieure, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 252.500 euros,
- Réduction du capital d'un montant de 183.500 euros pour le porter à 100.000 d'euros pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres,
- Modification de l'article 5 des statuts,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013119672/19.

Auber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 121.682.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs et Mesdames les actionnaires qu'ils sont convoqués, le 9 septembre 2013, à seize heures trente, en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

par devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, sis 31 Bd Prince Henri L-1724 Luxembourg, ou à toute autre date ultérieure, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 1.300.400 euros.
- Réduction du capital d'un montant de 110.400 euros pour le porter à 1.500.000 d'euros pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres,
- Modification de l'article 5 des statuts,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013119673/19.

FBP Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.405.

The shareholders of FBP FUNDS SICAV (hereafter referred to as the "Company") are hereby convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to be held at the registered office 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg on *September 2nd, 2013* at 2.00 p.m. (Luxembourg time) or at any adjournment or reconvened meeting thereof with the following agenda:

Agenda:

- I. To approve the merger of the Company into the sub-fund HELIOS FBP European (hereafter referred to the "Sub-Fund"), a portfolio of assets created under the umbrella structure of HELIOS, a Luxembourg fonds d'investissement (open-ended investment company) established as a société d'investissement à capital variable (investment company with variable capital) formed as a société anonyme (public limited liability company) in accordance with the Luxembourg law of 17 December 2010, as amended, relating to undertakings for collective investment (hereafter referred to the "Law of 2010"). More particularly, it is subject to Part II of the Law of 2010, the registered office of which is at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and more specifically, upon reading
 - (i) the Board of Directors' report explaining and justifying the merger proposal published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg on July 16th, 2013, and
 - (ii) the auditor's report prepared by INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la faïencerie, L-1511 Luxembourg, in accordance with article 266 of the law of 10th August 1915 relating to commercial companies, as amended.
 1. to approve more particularly the merger such as detailed in the merger proposal; to fix the effective date (hereafter referred to the "Effective Date") of the merger on September 2nd, 2013 as defined in the merger proposal or on such other date as may be determined at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company upon suggestion of the chairman of the meeting;
 2. to approve that on the Effective Date, the assets and liabilities of the Company shall be transferred ipso jure to the Sub-Fund such as detailed in the merger proposal;
 3. to approve that on the Effective Date, in exchange for the contribution of the respective assets and liabilities of the Company, HELIOS issues, to shareholders of the Company, shares of the Sub-Fund such as detailed in the merger proposal. The number of new shares to be allocated to shareholders of the Company will be one share of the Company for one new share of the Sub-Fund;
 4. To decide that after the issue of the shares of the Sub-Fund of HELIOS to shareholders of the Company, all of the shares in issue of the Company will be cancelled and the Company dissolved.
 5. To grant discharge to the directors of the Company for the carrying out of their mandates running from 1st October 2012 to the Effective Date.
- II. Miscellaneous.

The following documents are available for inspection by shareholders at the registered office of the Company and copies thereof may be obtained free of charge upon request:

1. the merger proposal;
2. the current prospectus of HELIOS;
3. the audited annual reports and the Board of Directors' reports of the Company and of HELIOS for the last three financial years;
4. the semi-annual report of the Company as of 31 March 2013, that will also serves as statement of the accounts of the Company required in case the last statements of accounts of the Company would relate to a financial year which end is prior of more than 6 months at the date of the merger proposal, a financial statement must be made up, for the Company, at a date which can not be prior to the first day of the third month preceding the date of the merger proposal.
5. the reports of the Boards of Directors of the Company and of HELIOS explaining and justifying the merger proposal;
6. the audit reports of INTERAUDIT, S.à r.l relating to the merger proposal;

Moreover, the shareholders of the Company are informed that

- the Company has ceased to issue shares as from the date of the publication of this hereby notice to shareholders;
- any shareholder of the Company wishing to request the redemption of their shares prior to the Extraordinary General Meeting, may do so free of charge during a period of one month subsequent to the first publication of this hereby notice to shareholders;
- the disbursements, costs, fees and expenses incurred by the merger of the Company with HELIOS will be funded or borne by the Company on the day on which the merger proposal is published or on the day on which these costs arise in case they were not known on the day on which the merger proposal was published.

- A quorum of 50% of the shares in issue is required in order for the Extraordinary General Meeting to be held validly and resolutions, to be valid must raise at least 2/3rd of the votes of the shareholders present or represented at the Extraordinary General Meeting.

- Shareholders may participate and vote in person at the meeting or may appoint proxies to participate and vote in their names. Such proxies need not be shareholders of the Company. Forms of proxy may be obtained from the Company's registered office.

- In order to be admitted to the Extraordinary General Meeting, the holders of bearer shares must deposit their shares five (5) business days prior to the meeting at the offices of Banque Degroof Luxembourg S.A..

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013119674/755/71.

ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.912.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société qui se tiendra au siège social en date du *30 Août 2013* à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société et de ses filiales arrêtées au 31 décembre 2012.
2. Lecture du rapport de révision sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012.
3. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'établis par le Conseil d'Administration.
4. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises.
5. Divers.

Pour le conseil d'administration

Un mandataire

Référence de publication: 2013102889/19.

RO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 154.421.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi *11 septembre 2013* à 10:50 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mardi 21 mai 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112367/1267/15.

Ana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.682.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le *2 septembre 2013* à 10h00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. décharge au Conseil d'Administration pour la convocation de l'assemblée générale annuelle à une autre date que la date statutaire;
2. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
3. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012, affectation des résultats;
4. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
6. divers.

Référence de publication: 2013115210/1017/18.

Nord-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 37.445.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 10:20 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mardi 21 mai 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112368/1267/15.

Lux Investcom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 81.370.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 09:50 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 12 juin 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112451/1267/15.

VIRGIAN TRUST HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.686.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 2 septembre 2013 à 11 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation du bilan et comptes de profits et pertes au 31/12/2012,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013116886/803/16.

Investment Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.158.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 09:20 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du lundi 01 juil. 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112527/1267/15.

Digital Assets Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 89.977.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 08:50 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du vendredi 10 mai 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112577/1267/15.

Road and Fast Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 163.820.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 10:40 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112770/1267/13.

Meridium Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 116.222.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 10.10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mardi 14 mai 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112806/1267/15.

Lubesa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 82.407.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 9.40 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du jeudi 27 juin 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112840/1267/15.

Interteil Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 156.970.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 9.10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112870/1267/13.

All Car Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 34.943.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 8.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 17 avril 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112871/1267/15.

Tuscani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 11.10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du vendredi 26 avril 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112874/1267/15.

Piramid Investment Solutions S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 116.944.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du vendredi 26 avril 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112875/1267/15.

Melkmina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 124.813.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 5 juin 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112876/1267/15.

Kravatski Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 129.528.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 9.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 19 juin 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112877/1267/15.

Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.289.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mardi 4 juin 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112878/1267/15.

Hottinger & Cie Groupe Financière Hottinguer Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 37.692.

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil d'Administration de la société Hottinger & Cie Groupe Financière Hottinguer S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.692 (ci-après, «Hottinger & Cie»), en vertu d'un pouvoir lui ayant été conféré sur base des résolutions prises par le Conseil d'Administration de Hottinger & Cie, en date du 22 juillet 2013 et conformément à une procuration délivrée le 22 juillet 2013.

Une copie des résolutions du Conseil d'Administration de Hottinger & Cie ainsi que la procuration précitée, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Hottinger & Cie a été constituée par un acte notarié de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juillet 1991, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 46, le 8 février 1992. Les statuts de Hottinguer & Cie ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1237, le 18 mai 2012.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1.- Hottinger & Cie détient cent pour-cent (100%) des actions de R.F. Hottinger Insurance Consulting S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.339 (ci-après, «Hottinger Insurance») et, ensemble avec Hottinguer & Cie, les «Parties à la Fusion».

2.- Les Parties à la Fusion ont décidé de réaliser par une fusion-absorption, un transfert universel de patrimoine consistant en tous les actifs et passifs de Hottinger Insurance à Hottinger & Cie (ci-après, la «Fusion»), conformément aux articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la «Loi»).

3.- Les Conseils d'Administration de chacune des Parties à la Fusion ont adopté un projet commun de fusion qui a été exécuté par le notaire soussigné, en date du 14 juin 2013, et publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1447, le 19 juin 2013 (ci-après, le «Projet de Fusion»), conformément aux dispositions de l'article 262, paragraphe (1) de la Loi.

4.- Les documents requis par l'article 267 paragraphe (1) a) et b) de la Loi (c.-à-d. (i) le Projet de Fusion et (ii) les comptes annuels et les rapports de gestion des trois (3) derniers exercices sociaux de chacune des Parties à la Fusion), ont été tenus à disposition des actionnaires de Hottinger & Cie, au siège social de cette dernière, pendant au moins un (1) mois précédant la date du présent acte.

5.- Les Conseils d'Administration de chacune des Parties à la Fusion ont approuvé et reconnu les effets de la Fusion tels que décrits à l'article 274, paragraphe (1) a), c) et d) de la Loi, conduisant (i) au transfert universel de patrimoine

consistant en tous les actifs et passifs de Hottinger Insurance à Hottinger & Cie, sans aucune restriction ni limitation, et (ii) à la dissolution sans liquidation de Hottinger Insurance, à compter de la date du présent acte, conformément à la section 6. du Projet de Fusion.

6.- Les Conseils d'Administration de chacune des Parties à la Fusion ont pris acte que la réalisation de la Fusion était conditionnée à l'exécution des formalités et le cas échéant, à l'obtention des autorisations nécessaires de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et du Commissariat aux Assurances, et que ces autorisations ont été dûment obtenues.

7.- Aucune objection à l'encontre de la Fusion n'a été communiquée entre la date de publication du Projet de Fusion et la date du présent acte.

8.- La Fusion prend effet, entre les Parties à la Fusion, à la date du 22 juillet 2013, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2013. Envers les tiers, la Fusion deviendra effective à partir de la publication du présent acte au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

9.- Décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au réviseur d'entreprise agréé de Hottinger Insurance pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date du présent acte.

10.- Les documents et pièces comptables relatifs à Hottinger Insurance resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au moins au siège social de Hottinger & Cie.

Déclaration

Dont acte, le présent acte a été passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1362. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106950/70.

(130129755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

H&A Lux Global Asset, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 17. Juli 2013 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juli 2013.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013103812/11.

(130125579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.931.225,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of August.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "DHC Luxembourg V S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 20th December 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 423 of 21st March 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 6th September 2012 published in the Memorial on 11 October 2012 number 2530.

The meeting was presided by Maître Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

Maître Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, was appointed as secretary and scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appeared from an attendance list that all

- (a) five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two (556,752) Class A Shares,
- (b) one hundred eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,
- (c) one hundred fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,
- (d) forty-five thousand one hundred twenty-eight (45,128) Class P Shares,
- (e) one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares;
- (f) six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares,
- (g) five hundred thousand (500,000) Class M Shares,
- (h) five hundred thousand (500,000) Class E Shares, and
- (i) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares

(being a total of four million four hundred sixty-three thousand four hundred thirteen (4,463,413) Shares in issue in the Company) and all shareholders were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall, together with the proxies, remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) It results therefrom that the meeting is duly constituted and can validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

Agenda

Increase of the issued share capital of the Company by (i) the issue of four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve (4,467,812) Class P Shares for a subscription price of one Euro (€1) per share (being a total subscription price of four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve Euro (€4,467,812) upon the conversion of convertible claims at a conversion ratio of one to one and subscription in the proportions set out hereafter:

Subscriber	Class P Shares	Total Subscription price (€)
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited	1,415,655	1,415,655
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	2,839,404	2,839,404
Officers Nominees Limited	212,753	212,753
TOTAL	4,467,812	4,467,812

Acknowledgment of payment of the total subscription price of all new shares through conversion of the convertible claims, allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the shares so issued to the issued share capital; consequential amendment of article 5.1 to read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of eight million nine hundred thirty-one thousand two hundred twenty-five Euro (€8,931,225) divided into

- five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two (556,752) Class A Shares,
- one hundred and eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,
- one hundred and fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,
- four million five hundred twelve thousand nine hundred forty (4,512,940) Class P Shares,
- one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares;
- six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares,
- five hundred thousand (500,000) Class M Shares,
- five hundred thousand (500,000) Class E Shares, and
- twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1)."

Thereafter, the following resolution has been passed:

Sole resolution

The meeting resolves to increase the issued share capital of the Company and to issue ordinary shares as set forth below.

The meeting resolves to convert four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve (4,467,812) convertible claims at a conversion ratio of one to one, for a subscription price of one Euro (€1) each into a like number of Class P Shares for a total subscription and issue price of four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred

twelve Euro (€4,467,812) and resolves to issue four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve (4,467,812) Class P shares that were subscribed in the proportion set out in the agenda.

The meeting acknowledged and approved that the conversion of the convertible claims of a total amount of four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve Euro (€4,467,812) constitutes full payment of the subscription price of the Class P shares.

As a result the meeting resolves to increase the issued share capital by four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve Euro (€4,467,812) to eight million nine hundred thirty-one thousand two hundred twenty-five Euro (€8,931,225).

Evidence of the conversion and hence full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting resolves to allocate an amount of four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve Euro (€4,467,812) being equal to the aggregate nominal value of the Shares so issued to the issued share capital. The meeting resolves to consequentially amend article 5.1 as set out in the agenda. There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary general meeting, have been estimated at about € 3.600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de «DHC Luxembourg V S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, constituée le 20 décembre 2006 par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («le Mémorial») numéro 423 du 21 mars 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 6 septembre 2012 par acte de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial du 11 octobre 2012 numéro 2530.

L'assemblée a été présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Maître Namik Ramic, maître en droit, résidant à Luxembourg, a été désigné comme secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I) Il appert d'une liste de présence que la totalité des

- (a) cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A,
- (b) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I,
- (c) cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II,
- (d) quarante-cinq mille cent vingt-huit (45.128) Parts Sociales de Classe P,
- (e) un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT,
- (f) six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T,
- (g) cinq cent mille (500.000) Parts sociales de Classe M,
- (h) cinq cent mille (500.000) Parts sociales de Classe E, et
- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X

(soit un total de quatre millions quatre cent soixante-trois mille quatre cent treize (4.463.413) Parts Sociales émises de la Société) et tous les associés étaient dûment représentés à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et les membres du bureau, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II) Il en résulte que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour et ce, sans devoir justifier de l'accomplissement des formalités de convocation.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants, l'ensemble de ces résolutions étant adopté en une résolution unique:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société par (i) l'émission de quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze (4.467.812) Parts Sociales de Classe P pour un prix de souscription d'un euro (1 €) par part sociale (soit

un prix total de souscription de quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze euros (4.467.812 €) à la conversion d'obligations convertibles à un taux de conversion d'un à un et souscription dans les proportions indiquées ci-après:

Souscripteur	Parts Sociales de Classe P	Prix Total de Souscription (€)
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited	1.415.655	1.415.655
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	2.839.404	2.839.404
Officers Nominees Limited	212.753	212.753
TOTAL	4.467.812	4.467.812

Reconnaissance du paiement du prix total de souscription de toutes les nouvelles parts sociales par la conversion des obligations convertibles, affectation d'un montant égal à la valeur nominale agrégée des parts sociales ainsi émises au capital social émis; modification en conséquence de l'article 5.1 afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1. La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de huit millions neuf cent trente et un mille deux cent vingt-cinq euros (8.931.225 €) divisé en:

- cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A,
- cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I,
- cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II,
- quatre millions cinq cent douze mille neuf cent quarante (4.512.940) Parts Sociales de Classe P,
- un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT,
- six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T,
- cinq cent mille (500.000) Parts sociales de Classe M,
- cinq cent mille (500.000) Parts sociales de Classe E, et
- douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'assemblée décide d'augmenter le capital social émis de la Société et d'émettre des parts sociales ordinaires tel que décrit ci-dessous.

L'assemblée décide de convertir quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze (4.467.812) obligations convertibles à un taux de conversion d'un à un pour un prix de souscription d'un euro (1 €) chacune dans un nombre équivalent de Parts Sociales de Classe P pour un prix total de souscription et d'émission de quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze euros (4.467.812 €), et décide d'émettre quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze (4.467.812) Parts Sociales de Classe P souscrites dans les proportions indiquées dans l'ordre du jour.

L'assemblée a reconnu et approuvé que la conversion des obligations convertibles pour un montant total de quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze euros (4.467.812 €) constitue le paiement intégral du prix de souscription des Parts Sociales de Classe P.

Par conséquent, l'assemblée décide d'augmenter le capital social émis de quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze euros (4.467.812 €) pour le porter à huit millions neuf cent trente et un mille deux cent vingt-cinq euros (8.931.225 €).

Preuve de la conversion et par conséquent, du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée décide d'allouer un montant de quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze euros (4.467.812 €), soit l'équivalent de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales ainsi émises au capital social émis.

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5.1 tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, sont estimés à environ € 3.600.-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent procès-verbal, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 août 2013. Relation: RED/2013/1349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 août 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013116623/187.

(130141544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

AVC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 97.236.

Mars Group, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 46.137.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille treize, le treize août, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(1) AVC, une société à responsabilité limitée constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 128, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) est le B 97236 (la Société Absorbante);

dûment représentée à l'effet des présentes par Maître Marie Arnaud, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant conformément aux termes d'un pouvoir donné sous seing privé en date du 18 juin 2013;

et

(2) Mars Group, une société en commandite par actions constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 128, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du RCS est le B 46137 (la Société Absorbée);

dûment représentée à l'effet des présentes par Maître Marie Arnaud, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant conformément aux termes d'un pouvoir donné sous seing privé en date du 18 juin 2013.

Les pouvoirs, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, ainsi que par le notaire instrumentaire, demeureront annexés au présent Projet de Fusion aux fins d'enregistrement.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont individuellement dénommées une Partie et collectivement les Parties.

Les Parties ont requis du notaire instrumentaire qu'il acte comme suit les stipulations d'un projet de fusion (le Projet de Fusion) convenu entre elles à l'effet de la réalisation de la Fusion, telle que définie à l'article 1 ci-après, devant intervenir conformément aux termes et conditions arrêtés et convenus dans le cadre du présent Projet de Fusion.

1. Description de la fusion. La Société Absorbante entend fusionner, conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), aux termes de l'absorption, par la Société Absorbante, de la Société Absorbée (la Fusion).

2. Modalités de la fusion.

2.1 Renseignements généraux concernant les sociétés parties à la Fusion

(a) La Société Absorbante (art. 261 (2) a) de la Loi

La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'un acte notarié en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), n°1358 en date du 20 décembre 2003.

Les statuts de la Société Absorbante n'ont fait l'objet d'aucune modification à la date du présent Projet de Fusion.

Le siège social de la Société Absorbante est sis 128, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société Absorbante est immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 97236.

Le capital social de la Société Absorbante s'élève, à la date du présent Projet de Fusion, à un montant total de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

(b) La Société Absorbée (art. 261 (2) a) de la Loi)

La Société Absorbée est une société en commandite par actions constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'un acte notarié en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial, n°99 en date du 17 mars 1994.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 avril 2012, publié au Mémorial n°1416 en date du 7 juin 2012.

Le siège social de la Société Absorbée est sis 128, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société Absorbée est immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 46137.

Le capital social de la Société Absorbée s'élève, à la date du présent Projet de Fusion, à un montant total de cinq millions cent cinquante deux mille sept cent cinquante Euros (EUR 5.152.750), représenté par une (1) action de commandité, d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (EUR 250), et vingt mille six cent dix (20.610) actions de commanditaire, d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (EUR 250) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées (les Actions).

2.2 Condition suspensive à la réalisation de la Fusion et lien capitalistique entre la Société Absorbante et la Société Absorbée

La réalisation effective de la Fusion est subordonnée, à titre de condition suspensive, au transfert préalable au bénéfice de la Société Absorbante de l'action de commandité de la Société Absorbée, d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (EUR 250), détenue par Monsieur Dominique Gilles Mars, dont le domicile personnel est sis 43, avenue Maréchal Fayolle, F-75116 Paris, France (la Condition Suspensive).

La réalisation de la Condition Suspensive, telle que décrite ci-dessus permettra qu'à la Date d'Effet, telle que définie à l'article 2.7(b), la Société Absorbante soit l'actionnaire unique de la Société Absorbée en conséquence de quoi le régime simplifié prévu aux articles 278 et 279 de la Loi pourra être appliqué à la Fusion.

2.3 Date à compter de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront réputées, d'un point de vue comptable, comme avoir été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante (art. 261 (2) e) de la Loi)

Suite à la réalisation de la Fusion d'un point de vue juridique, celle-ci sera réputée, sur le plan comptable, comme ayant été réalisée avec effet rétroactif au 1er janvier 2013 (la Date d'Effet Comptable).

Par conséquent, les opérations de la Société Absorbée seront, d'un point de vue comptable, considérées comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante à compter de la Date d'Effet Comptable.

2.4 Avantages particuliers conférés par la Société Absorbante aux actionnaires de la Société Absorbée ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales ou les mesures proposées à leur égard (art. 261 (2) f) de la Loi)

Les Actions, représentant l'intégralité du capital social et des droits de votes de la Société Absorbée, tels qu'exposé à l'article 2.1(b), sont d'une nature identique et confèrent à leur(s) titulaire(s) les mêmes droits, avantages et obligations.

La réalisation de la Fusion n'entraînera pas l'émission d'actions de la Société Absorbante conférant des droits spéciaux, de quelque nature que ce soit.

2.5 Avantages particuliers conférés aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle respectifs de la Société Absorbante et de la Société Absorbée (art. 261 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle respectifs de la Société Absorbante et/ou de la Société Absorbée dans le cadre de la réalisation de la Fusion.

2.6 Prise d'effet de la Fusion entre les Parties

D'un point de vue juridique, la Fusion prendra effet entre les Parties à l'expiration du délai d'un (1) mois courant à compter de la date de publication du présent Projet de Fusion au Mémorial, en application des dispositions de l'article 9 de la Loi.

La Fusion sera réalisée en respectant les dispositions légales en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg à la date du présent Projet de Fusion, ainsi que les stipulations statutaires respectives de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

Les documents référencés aux articles 267 (1) a), 267 (1) b) et 267 (1) c) dernier alinéa de la Loi seront mis à disposition des actionnaires/associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée aux sièges sociaux respectifs de ces dernières, pendant un délai d'au moins un (1) mois courant à compter de la publication mentionnée au premier paragraphe de cet article 2.6 et ce, avant que la Fusion ne prenne effet entre les Parties tel qu'exposé au paragraphe 2.7(b) ci-après, en conséquence de quoi les rapports mentionnés à l'article 266 de la Loi ne seront pas requis.

Conformément aux dispositions de l'article 279 (1) (c) de la Loi, les associés de la Société Absorbante peuvent requérir, durant le délai d'un (1) mois mentionné au premier paragraphe de cet article 2.6, d'être convoqués afin de délibérer et de se prononcer, en qualité d'associés de la Société Absorbante, sur la réalisation de la Fusion.

A défaut de convocation d'une assemblée générale, conformément aux stipulations du précédent paragraphe, ou, si une telle assemblée générale est convoquée et tenue, à défaut de rejet par cette dernière des termes du Projet de Fusion, la Fusion sera réputée devenir définitive (i) vis-à-vis des Parties à l'expiration du délai d'un (1) mois suivant la date de la publication mentionnée au premier paragraphe de cet article 2.6 et (ii) à l'égard des tiers soit à la date de publication de la prédite assemblée générale soit, à défaut de convocation d'une telle assemblée, à la date de publication du certificat notarié dont il est question à l'article 273 (1) de la Loi, ceci conformément aux dispositions des articles 9 paragraphe 4, 273 et 279 de la Loi.

La Société Absorbante procédera à l'accomplissement de l'ensemble des formalités nécessaires et/ou utiles à l'effet de donner ses pleins effets à la Fusion, et notamment à l'effet de procéder à la transmission universelle de patrimoine comprenant l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante.

Les formalités visées au paragraphe qui précède comprendront notamment:

(a) l'ensemble des formalités de publicité légale relatives aux transferts effectués dans le cadre de la Fusion, telles que requises par la Loi;

(b) l'ensemble des déclarations et formalités nécessaires et/ou utiles à l'effet de conférer tant à l'égard des Parties que de tout tiers, la titularité des actifs ayant été transmis aux termes de la Fusion, de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante; et

(c) plus largement, l'ensemble des formalités nécessaires et/ou requises, à l'effet de rendre opposable aux tiers la transmission, au bénéfice exclusif de la Société Absorbante, de l'ensemble des droits et obligations dont la Société Absorbée était titulaire préalablement à la réalisation de la Fusion, en ce compris la transmission, au bénéfice exclusif de la Société Absorbante, de l'ensemble des droits de propriété dont la Société Absorbée était titulaire préalablement à la réalisation de la Fusion.

A la date de réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante, sans que cette énumération n'ait un quelconque caractère limitatif, l'ensemble des originaux des actes constitutifs et modificatifs, documents sociaux, livres et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs de toutes opérations réalisées, l'ensemble des documents justifiant de la propriété de toutes valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces autres documents quelconques et de quelque nature que ce soit relatifs aux éléments d'actif et de passif ayant été transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante aux termes de la Fusion.

Suite à la réalisation de la Fusion et conformément à la Loi, la Société Absorbée sera réputée avoir été dissoute de plein droit mais non liquidée, et l'ensemble de ses éléments d'actif et de passif sera transmis au bénéfice de la Société Absorbante, aux termes de la transmission universelle du patrimoine emportée par la réalisation de la Fusion, en conséquence de quoi l'ensemble des Actions représentant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée seront annulées de plein droit.

2.7 Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif devant être transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante (Article 274 (1) de la Loi)

(a) Valeur de comptabilisation des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée

La valeur des éléments d'actif et de passif transmis par la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante, aux termes de la transmission universelle de patrimoine emportée par la réalisation de la Fusion, et retenue à l'effet de la réalisation comptable de cette dernière, correspond à la valeur comptable nette non corrigée respective de ces éléments d'actif et de passif.

(b) Description de l'effet comptable et juridique de la Fusion

La Fusion va entraîner de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante et ce, à compter de la date d'expiration du délai d'un (1) mois courant à compter de la publication mentionnée au premier paragraphe de l'article 2.6, cette date correspondant à la date d'effet de la Fusion d'un point de vue juridique (la Date d'Effet).

D'un point de vue comptable, la Fusion sera réalisée avec effet rétroactif à la Date d'Effet Comptable.

Aux termes de la Fusion, les éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée qui seront réputés avoir été transmis par cette dernière au bénéfice de la Société Absorbante par le truchement de la transmission universelle de patrimoine emportée par la réalisation de ladite Fusion, et dès lors comptabilisés pour le compte de la Société Absorbante, seront ceux figurant au bilan de la Société Absorbée tel qu'établi et arrêté au 21 juin 2013.

2.8 Autres effets de la Fusion

(a) Mandats sociaux existants au sein de la Société Absorbée

Le mandat du gérant unique de la Société Absorbée prendra fin de plein droit à la Date d'Effet.

Il sera donné quitus au gérant unique de la Société Absorbée à la Date d'Effet, par décision de la Société Absorbante, au titre des actions entreprises par ce dernier dans le cadre de la gestion de la Société Absorbée depuis le 1 janvier 2013 ou leur date respective de nomination, si celle-ci lui est ultérieure, jusqu'à la Date d'Effet.

(b) Mandats sociaux existants au sein de la Société Absorbante

Les mandats sociaux existants au sein de la Société Absorbante ne seront pas affectés par la réalisation de la Fusion, de telle sorte qu'à la Date d'Effet, International Consulting Luxembourg S.A. (Interconsult), une société anonyme constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est sis 7, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du RCS est le B 40312, demeurera gérant unique de la Société Absorbante.

3. Mentions complémentaires. La Société Absorbante se conformera à la Loi ainsi qu'à l'ensemble des obligations légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, et fera son affaire, tant pour son compte, que pour le nom et pour le compte de Société Absorbée, de procéder à l'ensemble des déclarations et/ou paiements d'impôts ou taxes, encourus, liés ou causés directement ou indirectement par la réalisation de la Fusion.

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de Société Absorbante sis 128, rue Albert Uden, L- 2652, Grand-Duché de Luxembourg.

Le présent Projet de Fusion sera déposé auprès du RCS et publié au Mémorial un (1) mois au moins avant la Date d'Effet, conformément aux dispositions des articles 262 et 279 (1) a) de la Loi.

Le notaire soussigné atteste la conformité du présent Projet de Fusion aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite, le mandataire de la Société Absorbante et de la Société Absorbée a signé avec Nous, le notaire, le présent Projet de Fusion.

Signé: Arnaud, Kessler.

ENREGISTRE A ESCH/ALZETTE ACTES CIVILS, le 14 août 2013. Relation EAC/2013/10825.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013117790/188.

(130143552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Drug Royalty III (Feeder LU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 173.343.

—
Veuillez prendre note du changement de l'adresse du gérant suivant:

Monsieur Ali HEDAYAT

Né le 8 février 1975 à Théhéran (Iran)

160 Kensington park Road

London W112ER

Royaume-Uni

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour Drug Royalty III (Feeder LU) S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013090502/16.

(130111231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Daixi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 160.792.

—
Le siège sis au 50 Esplanade L-9227 Diekirch de Daixi S.à r.l., société à risques limité de droit luxembourgeois au capital de trente et un mille euros (12.500,- EUR), immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.792, a été dénoncé ensemble avec le contrat de domiciliation daté du 18 mai 2011 par son agent domiciliataire, Coficom Trust S.à r.l. avec effet au 5 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 5 juillet 2013.

Coficom Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013091418/18.

(130112508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

A-Campus Braunschweig S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.026.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of July;
before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "A-Braunschweig S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 119.026 incorporated on 31 August 2006 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2011 of 26 October 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time as by deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, published in Mémorial, number 165 of 13 February 2007.

The meeting was presided by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all one hundred (100) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

- Amendment of first paragraph of article 10 of the articles of association of the Company so as to provide for the possibility to revoke managers with or without cause, so as to read as follows:

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved to amend first paragraph of article 10 of the articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at eight hundred euros (EUR 800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was executed in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de juillet,
par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de «A-Campus Braunschweig S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxem-

bourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.026, constituée le 31 août 2006 suivant un acte reçu du notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2011 du 26 octobre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu du notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, numéro 165 du 13 février 2007.

L'assemblée a été présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.
A été nommé secrétaire et scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que la totalité des cent (100) parts sociales émises de la Société était représentée à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir pris connaissance de l'ordre du jour au préalable, de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Modification du premier paragraphe de l'article dix des statuts de la Société comme suit:

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gestion. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

Après délibération, l'assemblée a pris la décision suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article dix des statuts tels qu'il figure à l'ordre du jour.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties aux présentes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31084. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013096569/90.

(130117198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

élyge, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 24, Wämperweeg.

R.C.S. Luxembourg B 178.574.

— STATUTS

L'an deux mille treize,

Le vingt-huit juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée "élyge", ayant eu son siège social à B-1200 Woluwé-Saint-Lambert, avenue de Calabre 6, au capital social actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,00), divisé en deux cents (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale, inscrite à la banque carrefour sous le numéro 897.834.770.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, juriste/clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Marie BASIC, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à Wilwerdange.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale du 26 juin 2013 de transférer le siège social de Woluwé-Saint-Lambert (Belgique), à L-9980 Wilwerdange, 24, Wàmperweeg.

2. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet le business mentoring, l'aide et le conseil en matière de management, de planification et pilotage stratégiques, de gestion et de développement des affaires, la formation professionnelle, la conception et l'organisation de séminaires pour les entreprises, l'animation d'équipes, l'accompagnement des directions d'entreprises et toutes les activités de soutien aux entreprises, ceci dans le sens le plus large du terme, et toutes opérations de commissionnements en tous genres. La société peut agir pour elle-même et/ou pour compte des tiers et/ou avec ceux-ci.

De plus, la société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à toutes les activités d'édition et de création artistique.

La société pourra faire en outre toutes opérations civiles et commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société peut s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet est analogue ou connexe au sien, utile à la réalisation, l'extension et/ou le développement de tout ou partie de son objet social, ou qui sont susceptibles de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou une possibilité de débouchés, et de nature à favoriser la réalisation de son objet social."

3. Adoption des nouveaux statuts de la société conformément à la loi luxembourgeoise.

4. Confirmation du mandat de la gérante unique et détermination de la durée de son mandat.

5. Détermination du siège social.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution:

L'assemblée générale décide de ratifier la décision, prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Woluwé-Saint-Lambert (Belgique), le 26 juin 2013, de transférer le siège social de Woluwé-Saint-Lambert (Belgique) à L-9980 Wilwerdange, 24 Wàmperweeg.

Copie de l'assemblée générale extraordinaire de la société prenant la décision de transférer le siège social au Luxembourg, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social qui sera dorénavant le suivant:

"La société a pour objet le business mentoring, l'aide et le conseil en matière de management, de planification et pilotage stratégiques, de gestion et de développement des affaires, la formation professionnelle, la conception et l'organisation de séminaires pour les entreprises, l'animation d'équipes, l'accompagnement des directions d'entreprises et toutes les activités de soutien aux entreprises, ceci dans le sens le plus large du terme, et toutes opérations de commissionnements en tous genres. La société peut agir pour elle-même et/ou pour compte des tiers et/ou avec ceux-ci.

De plus, la société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à toutes les activités d'édition et de création artistique.

La société pourra faire en outre toutes opérations civiles et commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société peut s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet est analogue ou connexe au sien, utile à la réalisation, l'extension et/ou le développement de tout ou partie de son objet social, ou qui sont susceptibles de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou une possibilité de débouchés, et de nature à favoriser la réalisation de son objet social."

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'approuver la refonte complète des statuts de la société afin de les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le business mentoring, l'aide et le conseil en matière de management, de planification et pilotage stratégiques, de gestion et de développement des affaires, la formation professionnelle, la conception et l'organisation de séminaires pour les entreprises, l'animation d'équipes, l'accompagnement des directions d'entreprises et toutes les activités de soutien aux entreprises, ceci dans le sens le plus large du terme, et toutes opérations de commissions en tous genre. La société peut agir pour elle-même et/ou pour compte des tiers et/ou avec ceux-ci.

De plus, la société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à toutes les activités d'édition et de création artistique.

La société pourra faire en outre toutes opérations civiles et commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société peut s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet est analogue ou connexe au sien, utile à la réalisation, l'extension et/ou le développement de tout ou partie de son objet social, ou qui sont susceptibles de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou une possibilité de débouchés, et de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "élyge", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Wilwerdange.

Il peut être transféré dans les limites de Wilwerdange par simple décision du ou des gérants. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,00), représenté par deux cents (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les deux cents (200) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Madame Anne-Marie BASIC, gérante de sociétés, née à Ougrée (Belgique), le 28 février 1961, demeurant à L-9980 Wilwerdange, 24, Wämperweeg.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique

ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat de la gérante en fonction, à savoir: Madame Anne-Marie BASIC, gérante de sociétés, née à Ougrée (Belgique), le 28 février 1961, demeurant à L-9980 Wilwerdange, 24, Wàmperweeg.

Le mandat de la gérante unique est à durée indéterminée et la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-9980 Wilwerdange, 24, Wàmperweeg.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente-et-un décembre deux mille treize.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, N. Gloesener, A.-M. Basic, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 29999. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096566/162.

(130117273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Hamlet Montana Research, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 178.534.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trois juillet.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

A comparu:

La société norvégienne «HAGAR NORDIC HOLDING AS» ayant son siège social à N-0257 Oslo, Bygdøy Alle 2; constituée sous la dénomination de «Agardh 204» suivant acte sous seing privé en date du 15 février 2012, publié au Norwegian Register of Business Enterprises en date du 25 février 2012 avec le numéro 998 020 697,

ici représentée par un administrateur,

Madame Marlène Marguerite Flore VERBERT, née à Antwerpen, le 14 octobre 1953, demeurant à L - 9748 Eselborn, 41, rue du village (appartement 2, étage 0);

nommée à sa fonction suivant assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 mai 2012 et pouvant engager la société valablement par sa signature individuelle,

Laquelle comparante, ici représentée comme dit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de participations financières (SOPARFI) qu'elle va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. La société anonyme de participations financières (SOPARFI) prend la dénomination de «HAMLET MONTANA RESEARCH»

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Weiswampach, il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous les brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Donner en garantie et mettre en gage le patrimoine de la société.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

L'exercice de la fonction d'administrateur, liquidateur et autres.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois dans l'année deux mille quinze.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre de jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (2.800.000,00 €) divisé en deux mille huit cent (2800) actions avec une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,00 €) libéré à concurrence de 700.000.- euros.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul actionnaire, elle peut décider de nommer qu'un seul administrateur qui remplira l'entièreté des fonctions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le ou les administrateurs peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 13. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de chaque administrateur agissant individuellement.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des actionnaires.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux actionnaires au prorata de leur participation au capital social.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 15. Le décès ou la faillite de l'un des actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayant-cause de l'actionnaire décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quinze.

Souscription et Paiement

Les deux mille huit cent (2800) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société norvégienne «HAGAR NORDIC HOLDING AS», prénommée et libérées jusqu'à 25% par des versements en espèces de sorte que la somme de SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,00.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi, du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, la comparante susnommée, représentée comme il vient d'être dit, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes;

- 1)- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2)- sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - a) Madame VERBERT Marlène, préqualifiée
 - b) Madame VANDERHENST Anna Maria Alberta Frieda, née à Antwerpen (Belgique) le 11 mai 1954, domiciliée à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 53.
 - c) Monsieur BRUNETON Philippe, né à Paris (France) le 18 juin 1963, domicilié à L-1145 Luxembourg, 51, rue des Aubépines.

3)- est appelée aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans: la société anonyme AUDIEX, avec siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire; R.C.S. Luxembourg B 65469, 1998 2218 538.

4)- le siège social de la société est fixé à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 30.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de TROIS MILLE HUIT CENT EUROS (3.800,00.-€).

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Verbert, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 05 juillet 2013. Relation: CLE/2013/696. Reçu soixante-quinze euros = 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre aux Firmes.

Clervaux, le 08 juillet 2013.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2013096552/133.

(130116775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Batavia Lugduno, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 178.629.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of July.

Before Us, Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr Dave Wolf, born on 12 December 1970 in the Netherlands, professionally residing at 8 King David Street, POB 890, Jerusalem 91008 (Israel);

hereby represented by Ms Emmanuelle Bauer, Attorney-at-Law at the Brussels Bar, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed, which, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to enact the following Articles of Association of the private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated as follows.

Preliminary Title - Definitions and Interpretation

In these Articles of Association, except where the context requires otherwise, the following words and expressions shall have the respective meaning set out below:

“Accounting Period”	a period (i) beginning on the date of incorporation of the Company in the case of the first accounting period and in the case of a subsequent accounting period on 1 January in the relevant year and (ii) ending on the 31 December of the same year or, in the case of the final accounting period, on the date on which the Company is liquidated;
“Affiliate”	any Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with, such other Person;
“Articles of Association”	the articles of association of the Company, as amended from time to time;
“Board of Managers”	the board of Managers of the Company, if any, as appointed from time to time;
“Business Day”	each day, except any Saturday, Sunday or public holiday, upon which banks are generally open for business in Luxembourg;
“Company”	Batavia Lugduno, a company incorporated under the form of a private limited company (société à responsabilité limitée);
“Companies Law”	the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;
“EUR”	the Euro, the lawful currency of the Economic and Monetary Union of the European Union;
“General Meeting”	any regularly constituted meeting of Shareholders, if any;

“Manager”	the sole manager or any member of the Board of Managers, if any,, as appointed from time to time;
“Ordinary Majority”	a vote by Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the corporate capital of the Company;
“Person”	any natural or legal body, including any individual natural person, firm, company, corporation, government, state or agency of a state or any association, trust or partnership (whether or not having separate legal personality) or two or more of the foregoing;
“Share”	each share (part sociale) in the capital of the Company;
“Shareholder”	any holder of any one or more Shares;
“Special Majority”	a vote by a majority of Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital of the Company; such vote may be cast in front of a Luxembourg notary public as and when applicable.

In these Articles of Association, the following shall be construed as follows:

(a) Article and paragraph headings used in these Articles of Association are inserted for ease of reference only and shall not affect construction.

(b) References to "writing" or "written" includes any non-transitory form of visible reproduction of words.

(c) References to times of the day are to that time in Luxembourg and references to a day are to a period of twenty-four (24) hours running from midnight.

(d) References to the word "include" or "including" (or any similar term) are not to be construed as implying any limitation and general words introduced by the word "other" (or any similar term) shall not be given a restrictive meaning by reason of the fact that they are preceded or followed by words indicating a particular class of acts matters or things.

(e) Except where the context specifically requires otherwise words importing one gender shall be treated as importing any gender, words importing individuals shall be treated as importing corporations and vice versa, words importing the singular shall be treated as importing the plural and vice versa, and words importing the whole shall be treated as including a reference to any part thereof.

(f) References to statutory provisions or enactments shall include references to any amendment, modification, extension, consolidation, replacement or re-enactment of any such provision or enactment (whether before or after the date of these Articles of Association), to any previous enactment which has been replaced or amended and to any regulation, instrument or order or other subordinate legislation made under such provision or enactment.

I. Main Corporate Features

Art. 1. Form - Name.

1.1 The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Companies Law and these Articles of Association.

1.2 The Company shall exist under the corporate name of "Batavia Lugduno".

1.3 All documents drafted by the Company and addressed to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company, the words "S.à r.l." or "société à responsabilité limitée", as well as the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg trade and companies registry as well as the corporate capital of the Company.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the sole Manager or the Board of Managers, if any.

2.3 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

2.4 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole Manager or the Board of Managers, if any.

2.5 Where the sole Manager or the Board of Managers, if any, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the means of communication between such office and Persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a company incorporated in Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and hold and operate such investments, and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings or issues of debt or equity securities to its Affiliates or any other companies or Persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings or obligations and undertakings of any other company or Person, and, generally, for its own benefit or the benefit of any other company or Person.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may also render assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise, including, on an ancillary basis, marketing and administrative assistance, to its subsidiaries and affiliated companies.

3.5 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its corporate object to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders adopted at the Special Majority.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares in registered form having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Shareholders adopted at the Special Majority.

Art. 6. Shares.

6.1 Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is recognized per Share. Joint co-owners must appoint a sole Person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among Shareholders. The transfer of Shares (inter vivos) to non-Shareholders is subject to the prior approval of the General Meeting adopted at the Special Majority. A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.4 A register of Shareholders will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Companies Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by a sole Manager or by the Board of Managers, if any. The Shareholders shall determine his/their remuneration and the term of his/their office. The Manager(s) need(s) not be Shareholders.

7.2 Any Manager may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the General Meeting adopted at the Ordinary Majority.

Art. 8. Powers of the Manager(s).

8.1 All powers not expressly reserved by the Companies Law or these Articles of Association to the Shareholders shall be within the competence of the sole Manager or the Board of Managers, if any, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Shareholders or not, by the sole Manager or the Board of Managers, if any., or in accordance with article 10.2 of these Articles of Association.

Art. 9. Procedure.

9.1 In case the Company is managed by a Board of Managers, it shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice..

9.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

9.3 No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent of each member of the Board of Managers given by any suitable written means of communication. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

9.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy by any suitable written means of communication. A Manager may also appoint another Manager as his proxy by any other non-written means of communication, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5 The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

9.6 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by any suitable written means of communication.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole Manager or, in case the Company is managed by the Board of Directors, the joint signatures of two (2) Managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or sole signature of any Person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles of Association and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the Managers.

11.1 The Managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles of Association as well as the applicable provisions of the Companies Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the Managers and other officers of the Company, as well as those Persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles of Association, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been Managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such Persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Companies Law, a Manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other Managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General Meetings

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles of Association, resolutions of the Shareholders shall be adopted at General Meetings.

12.2 If there are no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution. The Shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles of Association and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single

document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by any suitable written means of communication.

12.3 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share is entitled to one vote.

12.4 The sole Shareholder assumes all powers conferred by the Companies Law or these Articles of Association to the General Meeting. The decisions of the single Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1 The Shareholders may be convened or consulted by any Manager. The sole Manager or the Board of Managers, if any, must convene or consult the Shareholders following the request of Shareholders representing more than one-half of the corporate capital of the Company.

13.2 The Shareholders shall be convened or consulted by any suitable written means of communication.

13.3 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4 General Meetings shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5 If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another Person, who need not be a Shareholder, as his proxy by any suitable written means of communication.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted at the Ordinary Majority. If the proportion of more than fifty per cent (50%) of the corporate capital is not reached at the first General Meeting or first written consultation, Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

13.8 Notwithstanding the above, resolutions to amend the Articles of Association or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted at the Special Majority. However, in no case may the majority of Shareholders oblige any Shareholders to increase his participation in the Company.

13.9 The Shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Period and Annual General Meeting.

14.1 Unless otherwise provided herein, the Accounting Period shall begin on 1 January of each year and shall end on the 31 December of each year.

14.2 Each year, with reference to the Accounting Period, the sole Manager or the Board of Managers, if any, shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the Managers, the auditors, if any, and the Shareholders towards the Company.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the 31st May of each year at 11 a.m. and if such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

14.5 If there are no more than twenty-five (25) Shareholders, the annual General Meeting shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the General Meeting which shall take place within the time limit set forth by the Companies Law.

Art. 15. Auditor.

15.1 The Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) or approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés) when so required by law.

15.2 The auditors shall be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

15.3 The auditors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement shall cease when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

16.2 The Shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, subject to the following conditions:

- (a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole Manager or the Board of Managers, if any;
- (b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last Accounting Period, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (c) the decision to pay interim dividends is taken by the Shareholders;
- (d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (e) should, after the close of the Accounting Period, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant Shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17. Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of General Meeting which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Share held by each Shareholder in the Company.

VII. Applicable Law

18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Companies Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Transitory provision

The first Accounting Period shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon,

Mr Dave Wolf, represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500.-) Shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to be entirely allocated to the corporate capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-)..

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named Person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the sole Shareholder, passed the following resolutions:

1. Is appointed as sole Manager for an undetermined period:

Mr Gabor Kacsoh, born on 18 June 1974 in Budapest (Hungary), professionally residing at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company shall have its registered office at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par devant nous, Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Dave Wolf, né le 12 décembre 1970 aux Pays-Bas, résidant professionnellement à 8 King David Street, POB 890, Jérusalem 91008 (Israël);

ici représenté par Madame Emmanuelle Bauer, avocate au Barreau de Bruxelles, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les présents Statuts de la société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit.

Titre préliminaire - Définitions - Interprétation

Dans les présents Statuts, sauf lorsqu'une interprétation différente est nécessaire eu égard au contexte, les mots et expressions exposés ci-dessous auront le sens suivant:

“Associé”	tout détenteur d'une ou plusieurs Parts Sociales;
“Affilié”	toute Personne qui, directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle conjoint de, cette autre Personne;
“Assemblée Générale”	toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée, le cas échéant;
“Conseil de Gérance”	le conseil de gérance de la Société, tel que nommé, le cas échéant;
“EUR”	l'Euro, la monnaie en vigueur dans l'Union Economique et Monétaire de l'Union Européenne;
“Jour Ouvrable”	un jour pendant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg dans le cadre de leurs activités, en dehors des samedis, dimanches et jours fériés;
“Gérant”	le gérant unique ou, le cas échéant, tout membre du Conseil de Gérance, tel que nommé de temps à autre;
“Loi sur les Sociétés”	la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée;
“Majorité Ordinaire”	un vote des Associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société;
“Majorité Spéciale”	une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société; ces voix peuvent être exprimées devant un notaire au Luxembourg, le cas échéant;
“Part Sociale”	toute part sociale dans le capital de la Société;
“Période Comptable”	une période (i) commençant à la date de constitution de la Société dans le cas d'une première période comptable et dans le cas d'une période comptable ultérieure le 1 ^{er} janvier de l'année concernée et (ii) prenant fin le 31 décembre suivant ou, dans le cas de la dernière période comptable de la Société, à la date à laquelle la Société est définitivement dissoute;
“Personne”	toute personne physique ou morale, en ce compris tout individu, société, gouvernement, état ou agence d'un état, ou toute association trust, association (avec ou sans personnalité morale) ou deux ou plus personnes précitées;
“Société”	Batavia Lugduno, une société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée;
“Statuts”	les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant.

Dans les présents Statuts, les termes suivants sont à interpréter comme suit:

(a) Les intitulés des articles et des paragraphes utilisés dans les présents Statuts ne servent que de référence et n'ont aucune incidence sur leur interprétation.

(b) Les renvois à "écrit" comprennent tout mode non transitoire de reproduction visible des mots.

(c) Les renvois aux heures font référence au fuseau horaire de Luxembourg et les renvois à un jour font référence à une période de vingt-quatre (24) heures à compter de minuit.

(d) Les renvois au mot "comprend/comprennent" ou "y compris" (ou tout terme analogue) ne sont pas à interpréter comme impliquant une quelconque limitation et les mots de portée générale introduits par le mot "autre(s)" (ou tout terme analogue) ne sont pas réputés donner un sens restrictif en raison du fait qu'ils sont précédés ou suivis par des mots qui dénotent une catégorie particulière d'actes, de questions ou de choses.

(e) Sauf si le contexte exige expressément le contraire, les mots d'un genre donné comprennent tout autre genre, les mots qui renvoient à des individus sont réputés renvoyer à des entreprises et vice versa, les mots au singulier renvoient

au pluriel et vice versa, et les mots qui renvoient à un tout sont à interpréter comme renvoyant également à toute partie de ce tout.

(f) Les renvois à des dispositions ou dispositifs légaux font référence à tout avenant, à toute modification, à toute prorogation, à tout remplacement ou à tout renouvellement de ladite disposition ou dudit dispositif (qu'ils soient antérieurs ou postérieurs aux présents Statuts), à tout dispositif remplacé ou modifié et à tout règlement, à tout instrument ou à toute ordonnance ou à toute législation subordonnée établie en vertu de ladite disposition ou dudit dispositif.

I. Caractéristiques principales de la Société

Art. 1^{er}. Forme juridique et Dénomination.

1.1 La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

1.2 La Société existe sous la dénomination sociale "Batavia Lugduno".

1.3 Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société, la mention "S.à r.l." ou "société à responsabilité limitée", l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S Luxembourg suivi du numéro sous lequel la Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés ainsi que du montant du capital social.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

2.3 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

2.4 Des succursales, filiales ou tout autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

2.5 Lorsque le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements seraient de nature à interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec les moyens de communication entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt ou autres instruments de dette, et, en général, toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra, en outre, effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et détenir et exploiter de tels investissements, et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et tout autre titre représentatif d'obligations ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses Affiliés ou à toutes autres sociétés ou Personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou Personnes et, de manière générale, en sa faveur ou en faveur de toutes autres sociétés ou Personnes.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut aussi accorder toute assistance, par le biais de prêt, garanties ou de tout autre manière, y inclus, de manière accessoire, des services d'assistance administrative ou de commercialisation, à ses Affiliés.

3.5 La Société peut, de façon générale, effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des Associés adoptée à la Majorité Spéciale.

4.3 La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) Parts Sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des Associés adoptée à la Majorité Spéciale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule Personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. La cession de Parts Sociales (inter vivos) à des non-Associés est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale. Une cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4 Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.5 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion.

7.1 La société est gérée par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Les Associés détermineront sa/leur rémunération et la durée de son/leur mandat. Les Gérants ne sont pas nécessairement Associés.

7.2 Les Gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Ordinaire.

Art. 8. Pouvoirs du/des Gérant(s).

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts aux Associés seront de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance ou conformément à l'article 10.2 des présents Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1 Dans l'hypothèse où la Société est gérée par le Conseil de Gérance, celui-ci se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance par tout moyen écrit de communication adéquat. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

9.4 Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant comme son mandataire par tout moyen écrit de communication adéquat. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant comme son mandataire par tout moyen non-écrit de communication, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les Personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées par tout moyen écrit de communication adéquat.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du Gérant unique ou, dans l'hypothèse où la Société est gérée par le Conseil de Gérance, les signatures conjointes de deux (2) Gérants.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute Personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des Gérants.

11.1 Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les Gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les Personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de Gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces Personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi sur les Sociétés, un Gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres Gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées Générales

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des Associés sont adoptées en Assemblée Générale.

12.2. Si le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq (25), les décisions des Associés pourront être prises par résolution circulaire. Les Associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées par tout moyen écrit de communication adéquat.

12.3 Chaque Associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

12.4 L'Associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les Associés peuvent être convoqués ou consultés par tout Gérant de la Société. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance doit convoquer ou consulter les Associés à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les Associés sont convoqués ou consultés par tout moyen écrit de communication adéquat.

13.3 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les Assemblées Générales seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un Associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant une autre Personne comme mandataire, Associé ou non, par tout moyen écrit de communication adéquat.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la Majorité Ordinaire. Si la proportion de plus de cinquante pour cent (50%) du capital social n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Nonobstant ce qui précède, les résolutions destinées à modifier les Statuts ou à dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par une Majorité Spéciale. Cependant, en aucun cas la majorité ne peut obliger un Associé à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'à l'unanimité.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Période Comptable et Assemblée Générale annuelle.

14.1 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, la Période Comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de la Période Comptable, le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des Gérants, des commissaires aux comptes ou du réviseur d'entreprises, le cas échéant, et des Associés de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le 31 du mois de mai de chaque année à 11h00 et si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'Associés ne dépasse pas vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'Assemblée Générale qui devra se tenir dans les délais prévus par la Loi sur les Sociétés.

Art. 15. Commissaires.

15.1 La Société devra être supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises agréés lorsque la loi le requiert.

15.2 Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises agréées seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

15.3 Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises agréés seront élus pour une durée maximum de six (6) ans et seront rééligibles.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils pourront décider du paiement d'un dividende, de transférer le solde à un compte de réserve, de le reporter en application des dispositions légales en vigueur.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance;

(b) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière Période Comptable, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(c) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les Associés;

(d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(e) si, après la clôture de la Période Comptable, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les Associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17. Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la loi ou la décision des Associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chaque Associé dans la Société.

VII. Loi applicable

18. Loi applicable. Il est fait référence à la Loi sur les Sociétés pour tous les points non réglés par les présents Statuts.

Disposition transitoire

La première Période Comptable commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Monsieur Dave Wolf, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire douze mille cinq cents (12.500,-) Parts Sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement alloué au capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donné au notaire instrumentant.

Estimation des Frais

Les coûts, dépenses, et charges de toutes sortes qui incombent à la Société ou qui lui seront facturées en raison de sa constitution, ont été estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décisions de l'Associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la Personne précitée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Associé unique,, a pris les résolutions suivantes:

1. La Personne suivante est nommée en qualité de Gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Gabor Kacsoh, né le 18 juin 1974 à Budapest (Hongrie), résidant professionnellement à 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. BAUER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 8 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31546. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097542/628.

(130119344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Azzurro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 35, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 178.604.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- La société «FGA (Luxembourg) S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 53, route d'Arlon, L-8211 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 61 096),

ici représentée par:

Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Mamer, le 6 juin 2013;

2.- Monsieur Aniel GALLO, réviseur d'entreprise, demeurant au 3, route d'Arlon, L-8211 Mamer, ici représenté par:

Madame Stéphanie Paché, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Mamer, le 06 juin 2013.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «AZZURRO INVEST S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant pour son compte que pour le compte de tiers/participations seule ou en association:

- La conception, réalisation, la mise en valeur et la promotion, l'achat et la vente, la négociation, l'échange, la gestion ainsi que la location d'immeubles bâts ou à bâtir, ainsi que toute opérations de marchand de biens;
- L'activité de consultance dans le domaine de la construction ainsi que le pilotage, la surveillance, la coordination de chantiers de construction;
- La société pourra accomplir dans ce cadre la prestation de services techniques, industriels, artisanaux, commerciaux;
- La fabrication, la transformation et le commerce de matériaux de construction pour la bâtiment et la route;
- La société exercera ces activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;
- La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à toutes opérations e nature à favoriser la réalisation de son objet social;
- La société pourra gager ses biens ou se porter caution au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

Elle pourra s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou société ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui est de nature à favoriser son développement.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la société où il peut être consulté par tout actionnaire pendant les heures normales de fonctionnement. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune de ces actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires, et s'ils sont émis, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la société.

Le transfert d'actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet et, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la société.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois d'avril de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en avril 2014.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société «FGA (Luxembourg) S.A.», prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Aniel GALLO, prénommé,	<u>1</u>
TOTAL: MILLE ACTIONS	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

97530

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Timothée SCHLINK, ingénieur, né à Luxembourg, le 28 octobre 1977, demeurant au 178, rue Principale L-5480 Wormeldange, Grand-Duché de Luxembourg;

2) Monsieur Claude SOUMER, administrateur de société, né à Dudelange, le 09 novembre 1959, demeurant à Fockemillen L-8386 Koerich, Grand-Duché de Luxembourg;

3) Monsieur Michel TRIERWEILER, pharmacien, né à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 1960, demeurant au 7 rue du Nord L-4260 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

En conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société, Monsieur Timothée SCHLINK, prénommé, est désigné premier président du présent conseil pour la durée de son mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société «Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A.», une société anonyme avec siège social au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 70 909).

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Timothée SCHLINK, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, du commissaire et de l'administrateur-délégué ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2019.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 35, route de Belval, L-4024 Esch-sur-Alzette.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des parties comparantes prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. PACHÉ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8885. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013097535/211.

(130118286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Eole Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.612.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013090553/10.

(130111466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

EOS Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour EOS INVESTMENT SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2013090554/15.

(130110707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Equindus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 450, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.093.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090557/10.

(130111536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Intent Ventures Coop S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.078.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 juin 2013

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire:

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A, 68, rue de Koerich, L - 8437 Steinfort

Le mandat viendra à échéance avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013 qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013091601/19.

(130111876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Interoute Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2013091609/13.

(130111619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

International Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.450,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.948.

—
EXTRAIT

En date du 27 juin 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 26 avril 2013.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet au 26 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013091606/15.

(130112473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Interoute Communications Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 214.535.713,75.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.435.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2013091608/13.

(130111618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Intent Ventures Coop S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.078.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2013091602/13.

(130111877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 18 juin 2013

Les Associés décident de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société Deloitte Audit S. à r.l., Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une nouvelle période d'un an allant jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 juillet 2013.

Pour ILP III S.C.A. SICAR

Référence de publication: 2013091616/15.

(130112583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

KJcompTA, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 92.061.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08 mai 2007

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08 mai 2007 que le mandat du commissaire aux comptes de Madame Virginie VEXLARD venant à terme ce jour, il est nommé commissaire aux comptes Monsieur Rodolphe Jung né le 29 juillet 1941, domicilié 6, rue de l'oratoire F-57500 Saint-Avold. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KJCOMPTA S.A.

Katia JUNG

Référence de publication: 2013091671/15.

(130111445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

KJcompTA, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 92.061.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09 mai 2006

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09 mai 2006 que le mandat du commissaire aux comptes de Madame Virginie VEXLARD, domiciliée au 5, rue des mésanges F-57050 Longeville-les-Metz est renouvelé pour une durée d'un an. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2007,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KJCOMPTA S.A.

Katia JUNG

Référence de publication: 2013091670/15.

(130111445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Imex Drink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8036 Strassen, 20, Cité Oricher-Hoehl.
R.C.S. Luxembourg B 92.018.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091621/9.

(130111694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

KFC Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091664/10.

(130111645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 108.103.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 juin 2013 au 50, Avenue J-F Kennedy, L-2951
Luxembourg à 13 heures 30*

Résolution 2: Gouvernance

2.1. Délégation journalière

Le Conseil d'Administration annule le pouvoir de délégation journalière octroyé à Monsieur Danilo Giuliani en date du 19.12.2007.

M. Yvan Juchem / M. Danilo Giuliani
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013091681/15.

(130111687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Leverlake Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.740.

Par résolutions écrites en date du 26 juin 2013, l'actionnaire unique de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Guy Harles en tant que gérant de la société avec effet au 26 juin 2013,
- d'accepter la démission de Markus Schafroth en tant que gérant de la société avec effet au 26 juin 2013,
- de nommer Sabine Baechler et Lize-Mari Barnes, toutes deux avec adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérantes de la Société, avec effet au 26 juin 2013 et pour une durée illimitée.

Pour Leverlake Investments S. à r.l.

Référence de publication: 2013091687/15.

(130112026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

KJcompTA, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 92.061.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2005

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2005 que le mandat du commissaire aux comptes Madame Virginie VEXLARD est renouvelé pour une durée d'un an. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KJCOMPTA S.A.
Katia JUNG

Référence de publication: 2013091669/14.

(130111445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Atid, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 66.397.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 juin 2013

L'Assemblée Générale appelle aux fonctions:

- 1) d'Administrateurs pour l'exercice 2013
 - Madame Anne-Marie GILER,
 - Madame Renée GILER,
 - Monsieur Patrick GILER.
- 2) d'Administrateur délégué pour l'exercice 2013
 - Monsieur Patrick GILER,
- 3) de commissaire aux comptes pour l'exercice 2013
 - Monsieur Daniel MAGITTERI.

ATID

Société anonyme

Référence de publication: 2013094824/19.

(130115842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

B.B Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 31.752.

—
Extrait de la décision du conseil de Gérance

En accord avec les articles 190 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée et 1690 du Code Civil luxembourgeois, le Conseil de gérance de BB Immo Sàrl déclare approuver expressément:

la cession entre vifs par actes sous seing privé du 24 juin 2013.

de la propriété de 3 000 parts par Madame Laurence van Nitsen demeurant, chaussée de Waterloo 8, B-1640 Rhode-Saint-Genèse à Monsieur Jean Louis De Ridder demeurant Avenue du Vert Chasseur 62, B-1180 Uccle.

de la propriété de 1 000 parts par Madame Dominique van Nitsen-Dumoulin demeurant La Chapelle chemin Foutjards 558, F-69480 Morancé à Monsieur Jean Louis De Ridder demeurant Avenue du Vert Chasseur 62, B-1180 Uccle.

de la propriété de 1 000 parts par Madame Valérie van Nitsen demeurant avenue des Minimés 25, B-1000 Bruxelles à Monsieur Jean Louis De Ridder demeurant Avenue du Vert Chasseur 62, B-1180 Uccle.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013094829/20.

(130115845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Areion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 130.389.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note de la démission de monsieur Gianluigi SAGRAMOSO de son poste d'administrateur avec effet au 15 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013094818/15.

(130115789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Beethoven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.479.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur John ELLIOTT, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 09 Juillet 2013.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013094856/26.

(130115157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Building Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 164.029.

- En vertu de l'acte de cession de parts du 04/07/2013,

Mr Dominique ARNOULD, né le 16/01/1973 à Libramont (Belgique), ingénieur industriel, demeurant à 20 rue d'Arlon B-6717 POST (Attert), a transféré 75 parts sociales détenues dans la société à Mr Michaël LATRAN, né le 11/10/1982 à Messancy (Belgique), project manager, demeurant à 78 rue de la Barrière B-6792 HALANZY.

Mr Dominique ARNOULD, né le 16/01/1973 à Libramont (Belgique), ingénieur industriel, demeurant à 20 rue d'Arlon B-6717 POST (Attert), a transféré 75 parts sociales détenues dans la société à Mr Ludovic MOINET, né le 02/09/1975 à Bastogne, project manager, demeurant à 29 Mageret B-6600 BASTOGNE.

Mr Dominique ARNOULD, né le 16/01/1973 à Libramont (Belgique), ingénieur industriel, demeurant à 20 rue d'Arlon B-6717 POST (Attert), a transféré 75 parts sociales détenues dans la société à Mr Fabrice MAILLEN, né le 01/06/1976 à Arlon, project manager, demeurant à 10 rue Jean Martin Tschoffen B-5700 ARLON.

Mr Dominique ARNOULD, né le 16/01/1973 à Libramont (Belgique), ingénieur industriel, demeurant à 20 rue d'Arlon B-6717 POST (Attert), a transféré 3 parts sociales détenues dans la société à Mme Véronique VOLVERT, née le 15/05/1975 à Bastogne (Belgique), employée, demeurant à 20 rue d'Arlon B -6717 POST (Attert).

Les associés de la société sont à présent:

Monsieur Dominique ARNOULD	72 Parts Sociales
Monsieur Michaël LATRAN	75 Parts Sociales
Monsieur Ludovic MOINET	75 Parts Sociales
Monsieur Fabrice MAILLEN	75 Parts Sociales
Madame Véronique VOLVERT	3 Parts Sociales

Fait à Livange, le 04/07/2013.

Le gérant

Référence de publication: 2013094848/28.

(130115541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.